



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 25 juillet 2019 et :

- ▶▶ a décidé de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Contrat Vendée Territoire 2017-2020 (signé entre le Conseil Départemental de la Vendée, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et les communes membres) - opérations structurantes du territoire - à hauteur de 68 007 euros, pour l'aménagement des ateliers municipaux et locaux associatifs et d'approuver le plan de financement sy rapportant.

- ▶▶ a décidé de solliciter l'aide de la Région des Pays de La Loire, notamment le Fonds Régional de développement des Communes à hauteur de 65.000 € pour le projet d'aménagement d'ateliers techniques et de salles associatives. L'objectif de ce fonds est de pouvoir répondre aux besoins des communes, confrontées à la nécessité de réaliser un équipement ou service public de proximité occasionnée par une demande de la population, entre autres. Il s'agit de soutenir des projets d'intérêt local. Seules les communes de moins de 5000 habitants peuvent en bénéficier. Le taux indicatif d'intervention est de 10% du cout HT, avec un plafond de subvention fixé à 50.000 €. Pouvant aller jusqu'à 15 % étant donné que ces travaux bénéficient d'un fonds d'intervention de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay..

- ▶▶ de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay le fonds de concours pour les travaux de voirie 2019, à hauteur de 63 294,00 € en investissement et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Nature	Montant H.T.	Nature	Montant H.T.	%
TRAVAUX		Fonds de Concours	63 294,00 €	34,04 %
VOIRIE	173 536,60 €			
PATA	12 400,00 €			
		Sous-total	63 294,00 €	34,04 %
		Autofinancement	122 642,60 €	
Total dépenses	185 936,60 €	Total Recettes	185 936,60 €	

- ▶▶ a décidé d'attribuer le marché de travaux de voirie 2019, à l'entreprise COLAS - 21, bd Joseph Cugnot - 85001 LA ROCHE SUR YON, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 141 336.79 euros H.T. (offre de base) et de retenir la prestation supplémentaire proposée pour un montant de 32 199.81 euros H.T. soit un marché global de 173.536.60 euros H.T. - 208.243.92 euros T.T.C., d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, aux conditions financières évoquées.

- ▶▶ a constaté la désaffectation d'une partie de la voirie (environ 320 m²) rue des Primevères et décidé du déclassement du bien, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal, suite à l'enquête publique et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.
- ▶▶ a décidé d'approuver la décision modificative n° 2 sur le budget commune 2019, comme suit, afin de prévoir les crédits en investissement au compte 2315 opération 108 et ainsi couvrir l'enveloppe des travaux voirie 2019, suite à l'ouverture des plis.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT				
	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- ▶▶ a approuvé la convention n° 09.018.2019 à intervenir avec Vendée Eau, fixant la participation de la commune à 3.285.51 euros H.T soit 3942.61 euros T.T.C. pour la mise en place du poteau incendie nécessaire à l'installation de la future caserne des pompiers et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à la réalisation des travaux.
- ▶▶ a accepté que Vendée Eau effectue la prestation de mesure du débit des hydrants existants sur son territoire et la saisie des résultats dans la base de données DECI 85, approuvé la convention fixant la participation de la commune à 16,00 euros H.T par hydrant mesuré sachant que 66 hydrants sont répertoriés sur la commune et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à la réalisation des travaux.
- ▶▶ Madame Héléna MADORRA a rappelé qu'en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2018) doit être présenté à l'assemblée délibérante.
 VENDEE EAU qui est compétent pour la distribution de l'eau potable dans un grand nombre de communes de Vendée, dont Saint Martin-des-Noyers, en a établi le rapport, qui est disponible à la consultation, en mairie.
 Le conseil municipal a pris acte de ce rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2018) établi par Vendée Eau.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Signé Daniel MENANTEAU

